millefolia

Fédération de la médecine complémentaire

Bulletin 29
Printemps/
Été 2019

www.millefolia.ch

Une publication de la Fédération de la médecine complémentaire

10 ans de médecines complémentaires dans la Constitution fédérale

« Nous voulons nous attaquer à de nombreuses tâches. »

Edith Graf-Litscher, présidente de la Fédération de la médecine complémentaire, tire un bilan de la mise en œuvre du mandat constitutionnel. Et elle montre combien les activités de la Fedmedcom restent importantes.

Vous faites partie du comité directeur de la Fedmedcom depuis sa fondation. Qu'est-ce qui a été atteint 10 ans après l'introduction de l'article constitutionnel ?

Le peuple et les cantons ont accepté l'article constitutionnel sur les médecines complémentaires, il y a dix ans, par une majorité des deux tiers. Cet article constitutionnel Médecines complémentaires a été la première grande étape. La deuxième a été la mise en œuvre des revendications principales dans les lois et les ordonnances. La Fedmedcom a travaillé très étroitement avec le Département fédéral de l'intérieur et les autorités. De nombreuses discussions ont également eu lieu au Parlement. L'intergroupe parlementaire, qui compte de nombreux partis et que le conseiller aux États zougois Joachim Eder et moi présidons, a fortement contribué à ces succès. Concrètement, nous avons atteint les points suivants :

> « Dans le domaine de la médication, la médecine complémentaire offre de grandes chances d'éviter des effets secondaires. »

- Les prestations médicales des médecines complémentaires sont définitivement entrées dans l'assurance de base.
- Il a été inscrit dans la loi sur les professions médicales l'obligation pour tous les étudiantes et étudiants en médecine, pharmacie et médecine vétérinaire d'acquérir des connaissances de base sur les méthodes de médecine complémentaire.
- Deux diplômes professionnels reconnus sur le plan fédéral ont été créés pour la médecine alternative non médicale et pour les thérapeutes en thérapie complémentaire.
- La loi sur les produits thérapeutiques contient de nombreuses possibilités nouvelles d'autorisations facilitées de mise sur le marché de médicaments de la médecine complémentaire et de la phytothérapie.

La troisième étape sera l'application. Les expériences faites montrent souvent la nécessité d'adaptations au niveau des ordonnances. C'est notre travail actuel. ☛

Edith Graf-Litscher

Edith Graf-Litscher a été élue en 2005 au Conseil national, comme représentante du PS de Thurgovie. Elle préside la Commission des transports et des télécommunications (CTT) et elle est membre du bureau du Conseil national. Elle fait partie, depuis 2010, du comité directeur de la Fédération de la médecine complémentaire et dirige le comité de Thurgovie (Komed Regio Thurgau). Elle est aussi, entre autres, présidente de Fibreoptique Suisse et de la Carnegie-Fondation pour les sauveteurs.

De nombreux buts sont atteints. À quoi sert encore la Fédération de la médecine complémentaire ?
Il y a encore de très nombreuses tâches auxquelles nous voulons nous attaquer. En voici quelques exemples : nous luttons pour que la médecine intégrative, la collaboration étroite entre médecines conventionnelle et complémentaire, s'implante plus largement, pas seulement entre les médecins mais aussi avec des spécialistes de médecine complémentaire. La coopération interprofessionnelle prend de plus en plus d'importance. Il y a un retard à combler dans les hôpitaux et les homes pour personnes âgées et également dans les soins à domicile. Dans le domaine hospitalier, nous avons poussé à la fondation de l'Association des cliniques intégratives, avec laquelle nous collaborons étroitement. Nous sommes actuellement en discussion pour fonder une association des homes pour personnes âgées. L'aspect prioritaire est de travailler ensemble et non en opposition.

De manière générale, le domaine de la santé est en grande mutation. Les gens deviennent toujours plus âgés et souffrent toujours plus souvent de polymorbidité. Dans le domaine de la médication, la médecine complémentaire offre de grandes chances d'éviter des interactions et des effets secondaires. Je suis d'avis qu'il faut plus de recherche scientifique dans le domaine de la médecine complémentaire. Il y a déjà eu, jusqu'ici, un programme national de recherche « Médecines complémentaires » (PNR 34). Il devrait être possible, avec un article constitutionnel, de lancer un prochain programme de recherche !

Nous voulons être sûrs que les cantons reconnaissent les diplômes nationaux des thérapeutes non-médecins. En même temps, il faut des règles flexibles de transition pour tous les thérapeutes qui ne peuvent ou ne veulent obtenir le diplôme fédéral. Il s'agit aussi de régler, au niveau des cantons, la remise de médicaments par les thérapeutes de médecine alternative. Il faut pour cela, que l'Institut suisse des médicaments, Swissmedic, publie avant une liste de médicaments comme le veut la loi. Nous avons soumis une proposition de mise en œuvre à Swissmedic que nous discuterons prochainement avec lui.

La digitalisation est une réalité, également dans la santé. La médecine complémentaire doit y être intégrée, afin que les professionnels de la santé puissent prendre leurs décisions sur de meilleures bases. La digitalisation ne doit pas avoir pour but de surcharger les professionnels de la santé mais au contraire de les décharger et de leur permettre d'avoir plus de temps pour leurs patients. Nous savons que les personnes qui s'intéressent aux médecines complémentaires ont un comportement plus sain. Nous souhaiterions augmenter les compétences intrinsèques de la population, un aspect important surtout pour les jeunes et les parents de jeunes enfants, qui ne possèdent peut-être pas encore ce savoir.

« Nous savons que les personnes qui s'intéressent aux médecines complémentaires ont un comportement plus sain. »

Comment voulez-vous informer la population ?
Il devient de plus en plus difficile d'être relayé par les médias avec des thèmes positifs comme la médecine complémentaire. C'est pourquoi nous nous sommes décidés à lancer notre propre site d'information qui nous servira à montrer les possibilités variées de la médecine complémentaire. Notre site s'appelle Millefolia.ch. Nous estimons important de montrer les avantages mais aussi les limites des méthodes douces.

Comment la Fedmedcom finance-t-elle son secrétariat et ses projets ?
Nous sommes toujours soutenus par de nombreuses personnes individuelles et par des donateurs. Deux tiers de nos entrées sont le fait de petits dons et des donateurs, un tiers vient des cotisations. Si nous voulons poursuivre les tâches importantes que nous ambitionnons, nous restons tributaires des petits dons. Cette large assise est très importante à mes yeux pour que nous puissions continuer à travailler en toute indépendance.

Comment allez-vous fêter vos dix ans ?
Nous doublons le contenu de ce bulletin de la Fedmedcom et lançons le portail Millefolia.ch. Et nous fêterons cet anniversaire à Berne avec nos compagnes et compagnons de route. J'en profite pour remercier toutes les personnes, plus précisément le comité, le secrétariat et mon co-président de l'intergroupe parlementaire Médecine complémentaire, Joachim Eder, de notre magnifique et longue collaboration. Et je remercie également mes anciens collègues au comité directeur, Lukas Rist et Martin Bangerter, de notre longue, fructueuse et collégiale coopération.

Interview: Walter Stüdeli

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le succès de la votation sur les médecines complémentaires du 17 mai 2009 remonte, cette année à dix ans. Fondée peu après la votation, la Fédération de la médecine complémentaire fête, elle aussi, bientôt dix ans d'existence. Vous avez soutenu notre travail durant ces dix dernières années et massivement contribué ainsi à nos succès. À l'occasion de ce dixième anniversaire, nous souhaitons vous faire un plaisir particulier avec le présent numéro d'un bulletin rafraîchi. Nous vous remercions de votre longue fidélité qui nous motive à poursuivre notre travail avec engagement et conviction.

Les structures de l'offre sanitaire changent en raison de la proportion croissante de personnes âgées et de l'augmentation des maladies chroniques ainsi que de la numérisation (eHealth, dossier électronique du patient). Nous relevons ces défis. L'importance de la médecine intégrative, de la collaboration entre médecines conventionnelle et complémentaire ira en augmentant dans tous les secteurs. Nous en sommes convaincus. Une offre sanitaire qui se veut tournée vers l'avenir et centrée sur les patients combine et complète judicieusement les méthodes conventionnelles et complémentaires pour le bien des patientes et des patients. C'est pourquoi nous voulons participer activement à l'évolution actuelle des structures de soins.

Isabelle Zimmermann
Secrétaire générale
de la Fedmedcom

Dépot de l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires », le 15 septembre 2005.

Article constitutionnel 118a

10 ans de « Prise en compte des médecines complémentaires »

Les médecines complémentaires sont inscrites dans la Constitution fédérale depuis dix ans. L'article 118a est et reste le fondement de notre travail. La Fédération de la médecine complémentaire s'investit pour une large reconnaissance, prise en compte et promotion des médecines complémentaires dans le système de santé suisse.

Nos priorités en 2019
Développement du site d'informations Millefolia.ch avec des articles de médecine complémentaire
- Renforcement de la médecine intégrative dans les hôpitaux, cliniques et homes
- Mise en réseau des différents protagonistes du domaine des soins pour personnes âgées
- Maintien de la diversité des médicaments de médecine complémentaire et renforcement du commerce et du conseil spécialisés
- Unification des conditions-cadres de l'offre sanitaire dans le domaine de la naturopathie et de la thérapie complémentaire
- Encouragement de la collaboration entre les différentes professions de la santé
- Demande politique de fonds pour la recherche et de projets de recherche
- Exploitation de la chance offerte par la digitalisation pour les médecines complémentaires

Ces objectifs vont dans la droite ligne des travaux de mise en œuvre de l'article constitutionnel.

Millefolia.ch

Notre portail d'information

Vous avez en main, avec Millefolia, le bulletin de la Fedmedcom sous son nouvel aspect. Nous vous y informons de ce qui est actuel et intéressant en médecine complémentaire. La version imprimée de Millefolia paraîtra, comme jusqu'à présent, deux fois par année, au printemps et en automne.

Millefolia.ch vous propose également de passionnants articles en ligne sur le nouveau site. Ce portail d'information Millefolia.ch démarre comme projet-pilote qui sera complété en continu. Le taux d'acceptation de la médecine complémentaire dans la population est élevé. À une époque où les gros titres négatifs sont foison, Millefolia.ch veut publier des contributions journalistiques factuelles, pondérées et fiables sur des sujets qui touchent à la médecine complémentaire, et s'adresser à un large public. Nous souhaitons contribuer, avec ce site, à la promotion de la santé et aux compétences intrinsèques, favoriser les connaissances sur les méthodes et médicaments de la médecine complémentaire et les rendre accessibles à tous.

Elle nous a inspirés : l'achillée millefeuille avec ses milles petites feuilles.

Reportage

Le cannabis médical comme vocation

Ils ont des douleurs chroniques, souffrent de spasticité, d'inappétence ou de maladies neurologiques : pour de nombreux patients, le cannabis médical représente le dernier espoir. Un espoir durement acquis, car, en Suisse, obtenir ces préparations reste un parcours d'obstacles administratifs.

Même si l'autorisation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est enfin accordée, il n'est pas rare que des raisons de coût empêchent d'obtenir le cannabis médical : parce que la caisse-maladie ne veut pas payer et que le patient ne peut pas payer. « C'est le pire à mes yeux », dit Manfred Fankhauser. « Si le médicament n'aide pas le patient, c'est terrible. Mais, lorsque le cannabis médical est le premier médicament qui fait effet chez des patients depuis des années et que c'est impossible à cause des coûts, c'est une catastrophe. »

Manfred Fankhauser, 56 ans, qui a grandi à Trub, s'intéresse au cannabis depuis son travail de doctorat. Il est le premier pharmacien au plan suisse à avoir l'autorisation de vendre des préparations à base de cannabis à des patients dans des cas précis. Il importe le THC synthétique d'Allemagne, qu'il transforme en médicament appelé solution de dronabinol. À cela s'ajoutent des extraits de cannabis du chanvre planté pour les besoins de la pharmacie.

Au début, l'OFSP lui avait accordé une autorisation pour 5 patients, ils sont aujourd'hui plus de 5000 dans toute la Suisse. « Je suis motivé par la fascination pour cette plante et le syndrome du Saint-Bernard », dit Manfred Fankhauser. « Je veux aider les gens et j'ai très vite reconnu le potentiel médical du cannabis. »

Des patients gravement malades s'informaient sur le cannabis médical auprès de Manfred Fankhauser, il y a trente ans déjà, lorsqu'il a repris la pharmacie de la gare à Langnau (Emmental), avec sa femme, droguiste de formation. À cette époque, il était interdit de faire des préparations à base de THC – même à but médical. Manfred Fankhauser a alors découvert un vide juridique : « Dans la loi, il n'était question que de chanvre. J'ai fait valoir que nous travaillions avec du THC synthétique, produit à base d'écorces d'orange et de lichen ; que l'agent actif n'avait donc rien à voir avec du chanvre. »

La technique a fonctionné et, depuis, l'acceptation a beaucoup augmenté, d'après le pharmacien. Le cannabis médical récupère – peu à peu – sa place légale en médecine. « Mais, pour le moment, c'est encore trop compliqué d'en obtenir », trouve Manfred Fankhauser, « beaucoup de choses doivent encore être faites, notamment sur le plan politique. »

Claudia Herzog

Manfred Frankhauser

Dans un reportage vidéo sur www.millefolia.ch, le pharmacien Manfred Fankhauser raconte qu'il arrive régulièrement que des patients viennent dans sa pharmacie, pleins d'espoir mais sans ordonnance, pour acheter du cannabis médical.

Aide-mémoire

Souhaitez-vous coucher la Fédération de la médecine complémentaire sur votre testament ?

Nous avons rédigé un aide-mémoire « Testament » pour celles et ceux qui souhaitent s'informer de cette possibilité ou qui s'intéressent de manière générale à régler leur succession. Vous y trouverez des réponses aux questions les plus importantes sur le sujet ; vous apprendrez à quoi faire attention si vous voulez consigner vos dernières volontés. Nous vous envoyons volontiers cet aide-mémoire gratuitement. Vous pouvez prendre contact sans engagement et en toute confidentialité.

Engagement

Nous nous battons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire !

La Fédération de la médecine complémentaire est un mouvement citoyen soucieux de prolonger le succès historique de la votation populaire du 17 mai 2009. N'étant financés par aucune puissante industrie pharmaceutique, nous sommes d'autant plus tributaires de vos dons que la résistance de cercles influents de la médecine traditionnelle reste forte.

Un grand merci de votre don !

Votre contribution nous permet de défendre, en politique et auprès des autorités, les intérêts des patientes et des patients qui souhaitent des traitements de médecine complémentaire.

IBAN compte postal :
CH87 0900 0000 7009 0700 0

Plante médicinale

L'ortie : dépuratif universel et tablette de multivitamines

L'ortie pousse partout en Suisse. Cette plante médicinale cherche, pour ainsi dire, l'homme. La phytothérapie émet la belle idée que les plantes dont nous avons besoin viennent à nous. L'ortie a une action diurétique sur les reins et la vessie, afin que ces organes travaillent bien et puissent se nettoyer. C'est pourquoi, l'on dit aussi que l'ortie est un nettoyant universel. Cette détoxication est très importante dans la médecine naturelle, mais toujours durant un temps limité et comme cure. Je ne fais pas non plus sans arrêt un nettoyage de printemps chez moi.

L'ortie recèle une grande vitalité. Personne ne doit acheter du thé d'ortie. Vous trouvez de l'ortie fraîche partout et en tout temps, en général au bord du chemin. Dès que le paysan ou le propriétaire d'un jardin a rasé la plante, elle repousse. L'ortie contient beaucoup de chlorophylle. Cette plante est super pour tous ceux qui aiment faire des smoothies. Elle est aussi volontiers utilisée dans la cuisine aux herbes sauvages.

Thé, teinture ou produit fini

Pour le foie et la vésicule biliaire, les reins et la vessie, l'ortie s'utilise en thé, teinture ou comme produit fini. L'ortie est aussi volontiers utilisée en cas d'anémie. L'ortie n'augmente pas fortement le taux de fer dans le corps, mais elle aide celui-ci à mieux métaboliser le fer contenu dans la nourriture.

Chrischta Ganz

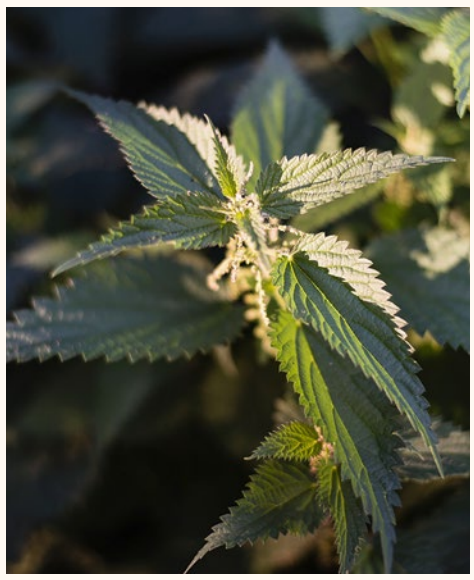

Contact physique

Le toucher comme médecine

Notre peau est notre organe sensoriel le plus important. Nous sentons immédiatement un endroit touché, quel qu'il soit. Le toucher est fondamental pour que les nouveau-nés démarrent du bon pied dans la vie. Il aide – bien avant la parole – les bébés à arriver sur terre. Martin Grunwald, chercheur sur le sens du toucher, explique : « Toute personne doit recevoir une certaine dose de contact physique, sous peine de tomber malade psychiquement ou de montrer des symptômes physiques. » Un massage active les forces d'autoguérison, détend, réduit le stress et renforce le système immunitaire. Le toucher peut diminuer les peurs, affaiblir les symptômes dépressifs et, même, apaiser la douleur.

☛ **L'article « Le toucher comme médecine » sur www.millefolia.ch présente brièvement trois formes de toucher.**

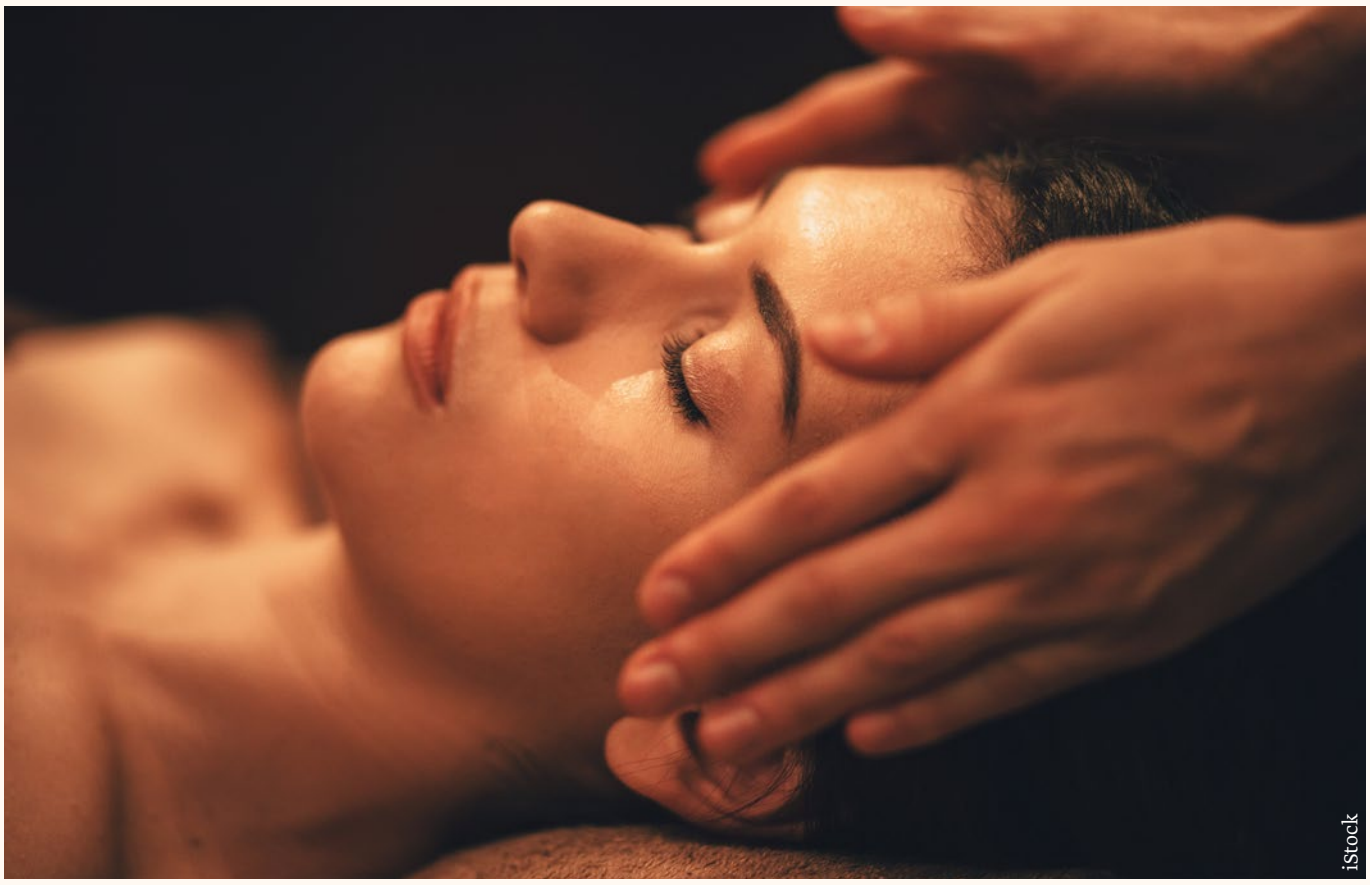

Associations membres anthrosana – Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie | Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires ISMAC | integrative-kliniken.ch | Organisation du monde du travail de la médecine alternative OrTraMA | Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire Ortra TC | Ordre suisse des pharmaciens homéopathes SAGH/OSPH | Association suisse des droguistes ASD | Schweizerische Gesellschaft für Ganzheitliche ZahnMedizin SGZM | Association vétérinaire suisse pour les médecines alternatives et complémentaires | Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire ASMC | Trägerverein Paracelsus-Spital | Union des sociétés suisses de médecine complémentaire | Association pour une pharmacie élargie par l'anthroposophie VAEPS | vitaswiss

Bienfaiteurs Alpinamed SA | Artabana | ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires | Berufsverband der TierheilpraktikerInnen Schweiz BTS | Biologische Heilmittel Heel Sàrl | Biomed SA | Bio-Medica Basel | Boiron SA | Ceres Heilmittel SA | Dr. Noyer SA | ebi-pharm ag | EGK-Caisse de santé | EnergyBalance SA | Gesellschaft für Marketingberatung GfM SA | Hamasil Stiftung | Hänseler SA | Heidak SA | Herbamed SA | Homéopathie Suisse | Iscador SA | Clinique Arlesheim | Laboratoire homéopathique J. Reboh et fils SA | Maharishi Ayurveda Products | Max Zeller Söhne SA | NHK – Institut für integrative Naturheilkunde | NVS Association suisse en naturopathie | Padma SA | Paramed SA | Permamed SA | Phytolis SA | Phytomed SA | Phytopharma SA | Regena SA | Regumed Regulative Medizintechnik Sàrl | Samuel Hahnemann Schule Sàrl | Schwabe Pharma SA | Association suisse Kneipp | Seeklinik Brunnen SA | Similasan SA | Spagyros SA | Stiftung Sokrates | St. Peter Apotheke | Swiss Mountain Clinic SA | Association de Massage Rythmique Suisse AMSR | Verfora SA | WALA Arzneimittel | Weleda SA

Impressum
Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18, 3011 Berne
www.dakomed.ch; courriel : info@dakomed.ch
Rédaction : Walter Stüdeli, Isabelle Zimmermann, Claudia Herzog
Photos : Claudia Herzog, Alexander Harbaugh, màd
Réalisation : www.bueroz.ch
Impression : Funke Lettershop AG, Zollikofen
facebook.com/dakomed
facebook.com/millefolia

MIXTE
Issu de sources responsables
FSC® C140803

Fédération de la médecine complémentaire